B. LA TRADUCTION ET L'ORDRE DES MOTS

Phrase latine et phrase française

PAR J. MAROUZEAU

Directeur d'études à l'École des Hautes-Etudes.

Les éditions G. Budé, qui ont remis en honneur la traduction, viennent d'en faire apparaître une fois de plus et l'utilité et la difficulté. Autant d'éditeurs, autant de méthodes, depuis celle qui consiste à peu près à n'en pas avoir, c'est-à-dire à traduire au petit bonheur, selon l'inspiration, et qui n'est pas nécessairement la moins bonne, jusqu'aux plus raisonnées et aux plus systématiques. Faut-il traduire en restant près du latin ou en recherchant la qualité du français? être esclave des mots ou soucieux du sens? respectueux de l'idée ou curieux du style? Parmi les questions que posent les traductions G. Budé, il en est une, délicate entre toutes, qui semble bien exiger une solution de principe : c'est de savoir, indépendamment du choix des mots et des constructions, quelle correspondance il convient de réaliser entre la phrase française et la phrase latine, quel rapport il y a entre l'ordre des mots latins et l'ordre des mots français.

Il règne à ce sujet un préjugé qui inspire depuis longtemps l'enseignement scolaire : c'est qu'on doit s'attacher à reproduire en français l'ordre de la phrase latine. Aucune règle n'est plus séduisante, parce qu'elle paraît s'autoriser des principes formulés par H. Weil, A. Bergaigne et M. L. Havet en ce qui regarde l'ordre des mots; aucune règle peut-être n'est plus trompeuse, parce qu'elle suppose entre la phrase française et la phrase latine une identité de structure que démentent les faits, et conduit en définitive à méconnaître les principes mêmes dont elle se réclame.

Il n'est pas niable que, pour qui apprend à la fois le français et le latin, la phrase française apparaît en général comme plus clairement, plus simplement construite que la phrase latine. Le français tend à joindre dans l'énoncé les éléments qui sont unis par la construction et à les présenter dans un ordre immuable; le latin se complaît à dissocier les appartenants syntaxiques et à varier leur disposition. La phrase française marche d'un pas égal, un peu monotone, en partant pour ainsi dire toujours du même

pied ; la phrase latine procède par sauts, par enjambées, avec des avances brusques, des détours et des retours. La phrase française est une suite d'énoncés dont chacun satisfait l'esprit ; la phrase latine pose une série de questions dont presque aucune n'est résolue à mesure : voici en première place un adjectif, qui, féminin, fait attendre un substantif féminin, lequel, accusatif, appellera un verbe régissant ; or, en seconde place, au lieu du substantif ou du verbe attendu, voici un second adjectif, masculin celui-là, et au génitif, destiné par conséquent à être, avec un substantif à venir, le complément de quelque chose qu'on ignore : avec deux mots, voilà quatre questions posées ; le troisième mot va en soulever une cinquième : ce sera, par exemple, une conjonction qui fera attendre un verbe encore différé... et la phrase continue ainsi, multipliant les inconnues, si bien qu'il faudra souvent avancer très loin, à travers toutes sortes d'obscurités et de dédales, pour voir enfin apparaître, parfois à de longs intervalles, les mots qui apportent les solutions attendues. La phrase latine est une charade, ou mieux une combinaison de charades emmêlées et entre-croisées, qui demande à l'esprit de se charger et de s'embarrasser sans cesse de données nouvelles ; la phrase française est une suite d'explications dont chacune se classe avant que la suivante ne soit amorcée. N'en déplaise à ceux qui pensent que nos procédés et nos habitudes de pensée prolongent la mentalité latine, rien n'est plus différent que les deux tournures d'esprit ainsi révélées par la construction de la phrase.

Voici, dans le début du *Pro Archia*, un exemple des « ambages » de la phrase latine :

« Ne cui uestrum mirum esse uideatur me in quaestione legitima... cum res agatur apud praetorem populi Romani... hoc uti genere dicendi quod non modo a consuetudine iudiciorum, uerum etiam a forensi sermone abhorreat, quaero a uobis ut in hac causa mihi detis hanc ueniam accommodatam huic reo, uobis, quemadmodum spero, non molestam, ut me pro summo poeta dicentem, hoc concursu hominum litteratissimorum..., patiamini ... in eiusmodi persona quae... minime in iudiciis... tractata est, uti prope nouo quodam et inusitato genere dicendi. »

Le *ne* du début, en même temps qu'il annonce un verbe de subordonnée (*uideatur*), fait prévoir une principale dont dépendra ladite subordonnée ; mais le verbe de la principale (*quaero*) se fera

attendre longtemps; avant qu'il ne vienne, le verbe de la subordonnée *mirum esse uideatur* amorce une proposition infinitive dont on ne nous sert d'abord que le sujet (*me*), en rejetant le verbe (*uti*) au delà d'une nouvelle subordonnée (*cum res agatur*); le *quaero*, toujours attendu, fait attendre à son tour tout un développement qui se dérobe à mesure qu'on en saisit les articulations : *ut... detis hanc ueniam... ut... me... patiamini... uti...*

S'il y a un type de phrase qui se rapproche de celle-ci, c'est la phrase allemande, qui a également pour caractéristique de retarder la solution de l'énoncé, et qui demande pour être comprise que l'esprit retienne à la fois toutes les données d'un problème syntaxique; qu'on en juge par cette phrase authentique, que je dispose de façon à en dégager les articulations :

« Für unsere Leser sei,
neben dem Vortrage des Vorsitzenden über die Zukunftaufgabe
der Philogie, der,
trotz der heutigen äusseren Not,
die weitausschauende Unternehmungen verbietet,
reichlich Arbeit verbleibt,
auf die Vorträge,
die in den allgemeinen Versammlungen gehalten worden sind,
aufgewiesen. »

Le *sei* fait prévoir un participe qui ne viendra pas satisfaire notre attente avant que toute une série d'introducteurs de subordonnées ait fait tomber et rebondir une cascade de propositions curieusement enchevêtrées; la solution du problème essentiel de l'énoncé n'interviendra qu'après que plusieurs problèmes syntaxiques nouveaux se seront posés et auront reçu eux-mêmes leur solution dans l'ordre inverse de leur apparition. C'est cette similitude de construction qui fait que l'allemand se prête infiniment mieux que le français à la traduction du latin.

*
* *

Même dans une phrase simple, et lorsqu'apparaît un parallélisme entre la construction latine et la construction française, ce parallélisme n'est d'ordinaire qu'apparent et formel. Voici une phrase élémentaire : « *cum libebit, loquar* », qui, littéralement traduite, devient « quand il me plaira, je parlerai ». Or, une telle tra-

duction, dans certains cas, constituera un véritable faux sens, et le sens vrai ne sera obtenu que si l'on prend le contre-pied de la construction latine : « je parlerai quand il me plaira », avec le sens de « je ne ne parlerai que quand il me plaira ».

Ceci tient au fait que, sauf l'emploi de procédés dont il sera question plus loin, le point culminant de l'énoncé n'est pas à la même place dans la phrase française et dans la phrase latine. En général, s'il n'y a aucune indication contraire, la phrase française comporte une intensité croissante, la phrase latine une intensité décroissante[1]. Une phrase française prend deux sens opposés suivant qu'on en intervertit les termes; comparez : « je travaille *pour passer le temps* », avec : « pour passer le temps, *je travaille* »; — « il s'instruit *en jouant* » avec : « en jouant, *il s'instruit* ». La phrase latine aussi pourra prendre deux sens différents, mais justement en sens inverse du français. Si bien que pour traduire correctement il faudra souvent renverser l'ordre latin :

Pl., *Aul.* 153, hoc face quod te iubet soror. — Si lubeat faciam.

= je le ferai si ça me plaît.

Asin. 201, si aes habent, dant mercem.

= ils donnent la marchandise quand ils ont l'argent (et seulement alors).

Capt. 233, dum id impetrant boni sunt.

= ils sont bons jusqu'au jour où ils l'obtiennent.

Tér., *And.* 385, idque adeo metuens uos caelaui.

= je vous l'ai caché par crainte de ce qui arriverait.

Ad. 378, ubi ego rediero exossabitur.

= on le désossera quand je reviendrai (entendez : et pas avant).

Cic., *Ep. fam.* IV, 5, 5, reminiscere illam... cum res publica occideret uita excessisse.

= rappelle-toi qu'elle s'en est allée au moment où périssait la république.

Sall., *Jug.* 85, 12, qui postquam consules facti sunt acta maiorum legere coeperunt.

= ceux qui se sont mis à lire... après leur accession au consulat.

Sans doute, il y a un moyen, dans beaucoup de cas, de conserver coûte que coûte l'ordre du latin; c'est d'user de formules, de

1. Cf. sur ce point, en dernier lieu : H. J. Rose, *Logical and rhetorical emphasis in the Ciceronian sentence*, et *Emphasis in the Plautine sentence*, dans *Philologica*, t. I, 1921.

périphrases, de renversements, de reprises : « c'est par crainte de ce qui arriverait que je vous l'ai caché ; — ceux qui ont attendu d'être consuls pour se mettre à lire... » Mais on observera que dans certains cas il est à peu près impossible d'avoir recours à ces procédés et surtout qu'on arrive en les employant à forcer la construction française, c'est-à-dire à créer un relief qui risque de fausser le sens.

*
* *

Passe encore quand il s'agit, par un procédé habile ou ingénieux, de faire sentir la valeur d'une construction significative, de noter une insistance, une nuance, une intention. Mais la faute est plus grave quand on prétend respecter la construction latine pour elle-même, par une sorte de scrupule formaliste.

Je sais bien que ce scrupule s'autorise parfois d'une doctrine : on a admis pendant longtemps, en particulier depuis la thèse si justement célèbre de H. Weil, que, en français comme en latin, l'ordre des mots doit reproduire l'ordre des idées. Cette règle figure encore en toutes lettres dans les tout derniers manuels : « L'ordre des mots correspond à l'ordre chronologique des faits ou à l'ordre logique des idées ; toute proposition qui se présente la première dans l'ordre des faits ou des idées est aussi la première dans l'ordre des propositions. » Rien de plus illusoire qu'une pareille conception, qui conduit à traduire en faisant une sorte de chronologie de la phrase : « urbem captam hostis diripuit » = la ville prise, l'ennemi la pilla. Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui pratiquent cette règle et l'enseignent aux élèves puisse s'engager à en démontrer l'application même dans des phrases élémentaires. Fera-t-on grief à César d'avoir écrit : « Caesar cognouit equitatum a Germanis trans Mosam missam esse », plutôt que : « Equitatum a Germanis missam esse trans Rhenum Caesar cognouit », qui eût mieux reproduit l'ordre des événements ? Dès lors, y a-t-il intérêt à désarticuler une phrase latine telle que : « causam apud regem... iussus est dicere » pour conserver à chaque mot sa place, en écrivant, comme je le vois dans une traduction par ailleurs excellente : « son procès ayant été soumis au roi..., il reçut l'ordre de comparaître » ? ou bien : « huc ex Asia Sulla decedens cum uenisset » = « à Athènes, quand il eut terminé ses travaux en Asie, vint un jour Sylla » ?

C'est ici l'occasion de répéter une fois de plus qu'une traduc-

tion n'est pas un calque. Elle ne doit pas plus viser à reproduire l'ordre des mots qu'à conserver les formes grammaticales. Un ordre étant donné, il faut en comprendre la valeur et en chercher l'équivalent. De même qu'on traduit un adjectif tantôt par un adverbe, tantôt par un substantif, parfois par un verbe, — et naturellement, quand rien ne s'y oppose, par un adjectif —, de même on rendra l'ordre des mots tantôt par un renversement, tantôt par une addition, tantôt par une reprise —, et le plus souvent, je le veux bien, par un ordre semblable —, mais à condition que ni le sens ni le style n'en souffre. Depuis que l'attention a été attirée sur cette question si importante de l'ordre des mots, on s'est habitué à dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut le reproduire dans la traduction. Ce n'est pas revenir en arrière, c'est faire un pas de plus en avant que de dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut l'interpréter et le traduire.

C. NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Les questions posées dans les deux articles qui précèdent ont fait l'objet de communications à la Société des Études latines (séance du 8 novembre 1924) et ont donné lieu à un échange de vues animé, dont la conclusion peut être résumée ainsi :

Pratiquement, il importe avant tout de distinguer entre les différents types de traduction : celle qu'on attend des élèves, qui doit témoigner avant tout qu'ils ont compris le texte et qu'ils savent un peu de latin; celle de l'éditeur savant, qui doit, à l'occasion, éclairer un texte difficile et fournir une base sûre au commentaire historique, philologique, linguistique; celle enfin qui est destinée à un public d' « honnêtes gens », et qui doit leur présenter un texte « lisible », une reproduction dont la fidélité n'exclut pas l'agrément. A ce dernier genre, semble-t-il, doivent appartenir les traductions Budé.

En ce qui concerne les ouvrages de cette collection, on a pu se demander avec M^lle^ Guillemin s'il n'y aurait pas avantage en effet à adopter, comme on l'a fait pour l'apparat critique, des règles pour la traduction. Il va de soi que toute suggestion est permise, et le travail des traducteurs ne peut que profiter des cri-

tiques[1]. Vienne le législateur qui apporte aux questions posées ici des réponses propres à mettre tout le monde d'accord !

En attendant, une observation d'ordre général a été présentée qui ne saurait guère soulever d'objection de principe. La traduction parfaite étant impossible, la meilleure traduction ne pouvant être qu'une sorte d'initiation au texte, il semble bien que la vraie interprétation ne saurait être donnée que par un commentaire; l'idéal serait donc de faire suivre en tout cas le texte français d'un cortège de notes qui expliqueraient au lecteur curieux tout ce que la traduction a dû négliger, qui lui permettraient d'apprécier la langue, le style, les aspects nuancés de la pensée et de lire pour ainsi dire entre les lignes, comme il le fait d'instinct quand il s'agit d'une œuvre écrite dans sa langue maternelle. Malheureusement, ce correctif de la traduction, que recommande en particulier M. Marouzeau, ne peut être appliqué actuellement au type des publications Budé, qui, présentant texte et traduction sur deux pages affrontées, exclut à peu près nécessairement les notes de bas de page.

En ce qui concerne l'ordre des mots, le principe qui conduit à respecter la construction latine a au moins cet avantage considérable de tenir le traducteur en éveil, de l'obliger à observer et à interpréter sans cesse une des données les plus importantes du texte; M. L. Havet a montré dans son cours sur la méthode de traduction du latin tout le parti qu'on peut tirer des procédés d'ordre des mots, mais il est des premiers à reconnaître que le traducteur, une fois averti, pourra apporter des tempéraments au principe qu'il s'est imposé. Les libertés qu'on a le droit de prendre dans certains cas vis-à-vis de l'ordre des mots ne constituent pas une licence et une facilité offertes au traducteur, mais bien une contrainte et une difficulté de plus.

M. L. Havet a malheureusement été empêché d'assister à la séance où ces questions ont été agitées, mais les lecteurs de cette Revue trouveront l'exposé de sa doctrine, avec la réponse à plus d'une question posée ici, dans l'importante Introduction qui doit précéder son édition de l'*Asinaria*, actuellement à l'impression dans la Collection Budé.

1. C'est le lieu de citer celles de M. L. Mariès dans la revue *Études* (t. CLXXV, 1923, p. 166-173), que plus d'un traducteur lira avec plaisir et profit.